



21^e

convention nationale de
L'INTERCOMMUNALITÉ

PROGRAMME

13-14-15 OCTOBRE 2010

DIJON

Auditorium et palais des congrès

COMMUNES-
COMMUNAUTÉS
**POUR DE NOUVEAUX
PACTES**

AGENDA

14h-15h30 : Accueil
Auditorium de Dijon

15h30-18h : Assemblée générale
Auditorium de Dijon
Réservée aux adhérents
de l'AdCF à jour
de leurs cotisations.
Une convocation spécifique
leur est adressée.

19h30-22h30 : Cocktail suivi
d'un diner
Palais des Ducs
de Bourgogne
Salles des États
et de Flore
(COMPLET)

AGENDA

8h-9h45 : Accueil
Auditorium de Dijon

9h45 : Discours d'ouverture
de la 21^e convention nationale
de l'intercommunalité

10h30-13h : **SÉANCE PLÉNIÈRE**
Table ronde
L'intercommunalité dans
les réformes : du bilan
à la mise en œuvre

13h-14h15 : Déjeuner
Hall 2, 1^{er} étage

14h30-18h : **6 FORUMS SIMULTANÉS**
Auditorium et palais
des congrès de Dijon

19h30-22h30 : Cocktail dinatoire
"autour des mets et
des vins de Bourgogne"
Château de Meursault
Sur inscription.
Places limitées.

SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

MOTS D'ACCUEIL :

> **François Rebsamen**, maire de Dijon,
président de la communauté d'agglomération
Grand Dijon, sénateur de la Côte-d'Or

DISCOURS D'OUVERTURE :

> **Daniel Delaveau**, président de l'AdCF,
président de la communauté d'agglomération
Rennes Métropole

> **Michel Mercier**, ministre de l'Espace rural
et de l'Aménagement du territoire

L'INTERCOMMUNALITÉ
DANS LES RÉFORMES :
DU BILAN À LA MISE EN ŒUVRE

La séance plénière d'ouverture de la 21^e convention nationale de l'intercommunalité sera consacrée au bilan des différentes réformes législatives sur les institutions intercommunales, leurs ressources et leurs compétences. À la veille de la promulgation de la loi de réforme des collectivités et de l'entrée en vigueur du nouveau régime fiscal, cette première séance plénière en donnera une clef de lecture d'ensemble.

Comment ces réformes sont-elles vécues localement ? Quelles opportunités offrent-elles ? À quelles contraintes exposent-elles ? Cette première séance plénière permettra de sonder l'état d'esprit du mouvement intercommunal à la veille des grandes transformations. Elle sera également l'occasion d'actualiser sa « feuille de route » pour la deuxième partie du mandat (2011-2014).

> **Jacqueline Gourault**, présidente de la mission intercommunalité de l'AMF, vice-présidente de la communauté d'agglomération de Blois, sénatrice du Loir-et-Cher

> **Yves Krattinger**, président de la communauté de communes du pays Riolais, sénateur de la Haute-Saône

> **Charles-Eric Lemaignan**, président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

> **François Patriat**, président du conseil régional de Bourgogne, sénateur de la Côte-d'Or

> **Dominique Perben**, ancien ministre, député du Rhône, rapporteur du projet de loi de réforme des collectivités locales*

> **Michel Piron**, président de la communauté de communes des Coteaux du Layon, député du Maine-et-Loire

> **François Rebsamen**, président de la communauté d'agglomération Grand Dijon, sénateur de la Côte-d'Or

> **Michel Verpeaux**, professeur à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, directeur du centre de recherche en droit constitutionnel

DÉBATS animés par **Xavier Rivet**, rédacteur en chef du Courrier des maires et des élus locaux

CONCLUSION :

> **François Baroin**, ministre du Budget, des Comptes publics et de la réforme de l'État*

**FORUM TERRITOIRES RURAUX
RECOMPOSITION DE LA CARTE
INTERCOMMUNALE : JOUER
COMPACT OU VOIR EN GRAND ?**

Dès l'automne 2010, la recomposition des commissions de coopération intercommunale (CDCI) et la relance des schémas départementaux (SDCI) mettront à l'agenda la question de la « pertinence » des périmètres intercommunaux au regard des enjeux de développement rural. Compte tenu de la disparité des densités démographiques françaises, il s'avère difficile d'appliquer des seuils uniformes sur l'ensemble des territoires. Néanmoins, à la lueur des travaux conduits cette année par l'AdCF sur l'intercommunalité rurale et l'analyse des périmètres communautaires, des voies de progrès peuvent être dessinées. Début 2010, plusieurs fusions importantes ont déjà eu lieu ainsi que des extensions de périmètres. Dans un contexte de raréfaction des crédits publics, de retrait sensible des services de l'État, d'érosion des concours financiers des conseils généraux ou régionaux... les communautés rurales doivent-elles voir en plus grand pour élever l'ambition de leur projet de territoire ? Ou faut-il au contraire privilégier une forte intégration de moyens et de compétences sur un périmètre plus restreint ?

Quels enseignements se dégagent de l'expérience des grandes communautés de communes « XXL » ou bien, au contraire, de communautés plus compactes à très forte intégration ? Quelles contraintes de gouvernance rencontrent-elles ? Quelles sont les capacités financières et d'expertise dont elles parviennent à se doter ? Quel usage faire de la notion de « commune nouvelle » ?

Ce forum sera l'occasion de s'interroger sur les finalités de la recomposition de la carte intercommunale en évoquant ses objectifs-cibles mais aussi les moyens d'y parvenir ? Quels sont les équilibres à trouver entre la CDCI et les préfets ? Quels critères de « pertinence » prendre en compte ? Comment arbitrer entre la recherche de consensus et le recours aux majorités qualifiées ?

PRÉSIDENCE : **Gérard Gouzes**, président de la communauté de communes du Val de Garonne

> **Emile Blessig**, président de l'Association de promotion et de fédération des pays (APFP), député du Bas-Rhin

> **Marc Fesneau**, président de la communauté de communes Beauce et Forêt

> **Aurélien Genolher**, vice-présidente de la communauté de communes autour d'Anduze

> **Jean Girardon**, président de la communauté de communes « Autour du Mont Saint-Vincent »

> **Pierre Jarlier**, président de la communauté de communes du pays de Saint-Flour, sénateur du Cantal

> **Henri Julien**, président de la communauté de communes du pays Châtillonnais

> **Martial Saddier**, président de la communauté de communes de Faucigny-Glières, député de la Haute-Savoie

> **Jean-Marie Sermier**, président de la communauté de communes du Val d'Amour, député du Jura

ANIMATEUR : **Hervé Joan-Grangé**, directeur général, cabinet Code

**FORUM FISCALITÉ
LE NOUVEAU PANIER
DE RESSOURCES
DE L'INTERCOMMUNALITÉ :
QUELLE ÉVOLUTIVITÉ ?
QUELLES INCIDENCES
SUR LES STRATÉGIES LOCALES ?**

Au-delà de la transformation de l'assiette d'imposition des entreprises, le remplacement de la taxe professionnelle s'accompagnera d'une nouvelle répartition des impôts entre niveaux de collectivités. Mécanisme à double détente, la réforme produit de fait un changement de nature profond des ressources intercommunales et modifie la carte des dynamiques fiscales dans un sens plus favorable aux logiques résidentielles.

La diversification du panier de ressources de l'intercommunalité, sa dépendance accrue aux impositions assises sur les ménages, conduiront à repenser les coordinations financières avec les communes membres. Par ailleurs, la réforme renforcera le poids dans les budgets communautaires des ressources assises sur les valeurs locatives cadastrales. Ce qui les rendra très sensibles au chantier de leur modernisation engagé en 2010. De quelles marges de manœuvre disposeront les communautés dans un contexte de forte dégradation des finances publiques et de « gel » programmé des dotations de l'État ? Quelle sera l'évolutivité de ce nouveau « panier fiscal » dans les territoires ? Quels compléments et améliorations est-il possible d'introduire à l'occasion de la « clause de revoyure » ?

En deuxième partie du forum, seront examinées et débattues les incidences de la réforme sur les stratégies de territoire et les priorités de développement local. Sans constituer le seul déterminant des projets locaux, le retour sur investissement attendu de certains projets ne sera plus du tout le même. Comment anticiper ces mutations ?

PRÉSIDENCE : **Charles-Eric Lemaigen**, président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

> **Charles Guené**, président de la communauté de communes de Prauthoy en Montsaugonnais, sénateur de la Haute-Marne

> **Marc Laffineur**, député du Maine-et-Loire*

> **Philippe Laurent**, président de la commission des finances de l'AMF, maire de Sceaux

> **Marie-Christine Lepetit**, directrice de la législation fiscale, ministre du Budget et des Comptes publics

> **François Marc**, sénateur du Finistère

> **Rémi Pavvros**, président de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre

> **Françoise Ribière**, vice-présidente de la communauté d'agglomération du plateau de Saclay

> **Philippe Tarillon**, président de la communauté d'agglomération Val de Fensch

ANIMATEUR : **Jean Dumonteil**, consultant, directeur de la société Axe Image

**FORUM ESPACES URBAINS
LES NOUVEAUX TERRITOIRES
DE L'ACTION PUBLIQUE**

Création de métropoles et de « pôles métropolitains », conférence des élus du « Grand Paris », démarches de coordination des SCOT, « pays urbains », reconfigurations des périmètres des agglomérations... les territoires des politiques urbaines connaissent un mouvement accéléré d'adaptation.

Complétant l'organisation intercommunale, les démarches intercommunales gagnent à leur tour en consistance et en ambition. Après le stade de la coopération informelle et des démarches de prospective, vient celui du passage à l'opérationnel. Documents de planification, établissements publics fonciers, outils de maîtrise d'ouvrage (syndicats mixtes) ou de maîtrise d'œuvre (sociétés publiques locales d'aménagement)... se sont multipliés.

Comment se reformulent les politiques publiques urbaines dans cet univers en expansion ? Quels sont les risques de dilution ou d'éclatement des responsabilités voire de dépossession des instances communautaires de leurs prérogatives ? Comment les agglomérations agencent-elles le « dedans » et le « dehors » de leur institution ?

PRÉSIDENCE : **Jo Spiegel**, président délégué de Mulhouse Alsace Agglomération

> **Olivier Audibert-Troin**, président de la communauté d'agglomération Dracénoise

> **Marc Baietto**, président de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole

> **Etienne Blanc**, président de la communauté de communes du pays de Gex, député de l'Ain

> **Alain Cottalorda**, président de la communauté d'agglomération Porte de l'Isère

> **Pierre Dartout**, délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

> **Adeline Hazan**, présidente de la communauté d'agglomération de Reims

> **Jean-Pierre Moure**, vice-président de la communauté d'agglomération de Montpellier

> **Christophe Sirugue**, président de la communauté d'agglomération Chalon - Val de Bourgogne, député de la Saône-et-Loire

> **Jean Viard**, sociologue, vice-président de la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole*

ANIMATEUR : **Daniel Behar**, professeur associé à l'Institut d'urbanisme de Paris, directeur de ACADIE Coopérative-Conseil

**FORUM SERVICES PUBLICS
L'INTERCOMMUNALITÉ SOCIALE :
UN ENGAGEMENT CROISSANT
MAIS JUSQU'OU ?**

Vieillesse démographique, précarités, recompositions familiales, essor de l'emploi féminin, montée des horaires atypiques, redynamisation de la natalité... Ces phénomènes de société sont autant d'enjeux qui, depuis vingt ans, engendrent de nouvelles demandes sociales et des besoins d'adaptation de l'offre de services publics et de prestations. Si l'action sociale intercommunale n'est pas nouvelle, cette compétence n'a pris un réel essor que depuis la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, plus particulièrement en milieu rural où se sont développés les premiers CIAS.

La reconnaissance d'une compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire », a permis de renforcer l'action des communautés, notamment parmi celles qui se sont investies dans le champ de la petite enfance. 5 ans plus tard, une prise en charge communautaire apparaît plus que jamais pertinente devant les défis à relever. La première partie du forum permettra d'offrir un « zoom » sur cette compétence. Comment assurer l'égalité d'accès à ces services au sein d'un bassin de vie ? Quelles solutions innovantes peuvent répondre à une demande exponentielle et très diverse ? De quelle manière répartir les moyens financiers entre les différents modes de garde ? Avec quels partenaires ?

Dans un second temps, le forum permettra d'interroger l'élargissement tendanciel de la compétence sociale des communautés et les potentialités qu'elle représente en termes d'offre de services à la population. Bien qu'émergente dans les territoires, elle est un levier important pour renforcer les solidarités entre communes et accroître la visibilité de l'intercommunalité auprès des citoyens.

PRÉSIDENCE : **Françoise Gatel**, présidente de la communauté de communes du pays de Châteaugiron

> **Xavier Belan**, président du Réseau Petite enfance*

> **Martine Carrillon-Couvreur**, députée de la Nièvre

> **Elisabeth Celard**, vice-présidente de la communauté d'agglomération du pays Viennois

> **Eric Kerrouche**, président de la communauté de communes Marenne Adour Côte Sud

> **Bruno Lachesnaie**, directeur de l'Action sanitaire et sociale et des Services aux personnes de la Caisse centrale de la MSA

> **Patrick Moquay**, président de la communauté de communes de l'île d'Oléron

> **Daniel Nouaille**, président de la communauté de communes du Val de Vienne

ANIMATEUR : **Philippe Pottière-Sperry**, rédacteur en chef de La Gazette Santé-Social

**FORUM ÉCONOMIE
ÉTAT-RÉGIONS-COMMUNAUTÉS :
QUEL PARTENARIAT
POUR LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET LE SOUTIEN
DE L'EMPLOI ?**

La reconnaissance du rôle de « chef de file » des régions en matière de développement économique ne saurait conduire à leur attribuer une compétence exclusive. Chargées de coordonner les aides directes aux entreprises, les régions ont néanmoins besoin de partenaires locaux pour aménager l'accueil physique des entreprises et l'animation économique de proximité. Alors que l'action économique est au centre de la réflexion sur la clarification des compétences, les schémas régionaux de développement économique (SRDE), créés en 2004 sous une forme expérimentale, ont-ils permis de progresser ? Une répartition nouvelle des rôles est-elle en train de s'opérer ? Comment les conseils généraux intègrent-ils la coordination régionale ? Quelles sont les nouvelles formes de contractualisation initiées entre les acteurs publics ?

Au-delà des collectivités, ce forum sera l'occasion d'analyser le repositionnement des services de l'État à travers les politiques nationales et les mesures de soutien de l'emploi. Contrats de revitalisation, appels à projets (pôles de compétitivité, grappes d'entreprises...), zonages, réorganisation de pôle emploi... Les nouvelles formes de son intervention sont-elles lisibles pour les acteurs intercommunaux ?

PRÉSIDENCE : **Loïc Cauret**, président de la communauté de communes « Lamballe Communauté », vice-président de l'AdCF chargé du développement économique

> **Jean-Paul Anciaux**, député de la Saône-et-Loire, président délégué d'Alliance Villes Emploi*

> **Marc Censi**, président d'Entreprises, territoires et développement (ETD), président d'honneur de l'AdCF

> **Jacques Chabal**, président de la communauté d'agglomération du pays de Cheylard

> **Michel Champredon**, président de la communauté d'agglomération d'Évreux*

> **Estelle Grelier**, présidente de la communauté de communes de Fécamp, députée européenne

> **Serge Letchimy**, président du conseil régional de la Martinique, député de la Martinique*

> **Catherine Lockhart**, présidente de la communauté de communes du pays de Vendôme

> **Nicolas Morvan**, président de la communauté de communes du pays de Quimperlé

> **Serge Lesimple**, vice-président de la communauté d'agglomération d'Annecy

**FORUM URBANISME
PLANIFICATION STRATÉGIQUE,
AMÉNAGEMENT COMMERCIAL :
LES JALONS D'UNE NOUVELLE
AMBITION**

Le Grenelle de l'environnement, le volet territorial de la loi de modernisation agricole, les réformes en cours de l'urbanisme commercial et des taxes d'urbanisme sont autant de chantiers législatifs qui affectent la planification urbaine et modifient les responsabilités des collectivités en la matière. Leurs outils en sortent renforcés, notamment à l'échelle intercommunale, et sont désignés comme l'une des réponses majeures aux dysfonctionnements et enjeux territoriaux. Plus encore qu'hier, c'est sur ces documents de planification (le SCOT « verdi » et généralisé, le PLU...) et sur ces outils de programmation (le Plan climat énergie territorial, le PDU...) que semblent reposer les espoirs d'agglomérations plus cohérentes, plus denses, plus respectueuses de leurs richesses foncières et naturelles...

Ces évolutions sont-elles à la hauteur des enjeux ? Dans quelle mesure, les nouveaux modes de planification territoriale peuvent-ils participer aux ruptures de comportements que les enjeux environnementaux appellent dans les territoires ? Dans quelle mesure les relations entre communes et communautés, entre collectivités locales et État, entre élus, administrés et porteurs de projets, sont-elles interpellées et appelées à évoluer ? Le forum entend offrir une clef de lecture commune de ces différentes évolutions et s'attachera, dans une seconde partie consacrée à l'urbanisme commercial, à définir les nouvelles responsabilités des communautés en la matière.

PRÉSIDENCE : **Thierry Repentin**, vice-président de la communauté d'agglomération Chambéry métropole, sénateur de la Savoie

> **Corinne Casanova**, vice-présidente de la communauté d'agglomération du Lac du Bourget

> **François de Rugy**, conseiller communautaire de la communauté urbaine de Nantes, député de la Loire-Atlantique

> **Jean Dionis du Séjour**, président de la communauté d'agglomération d'Agen, député du Lot-et-Garonne*

> **Michel Heinrich**, président du SCOT des Vosges centrales, député des Vosges

> **Michèle Laban-Winograd**, vice-présidente d'agglomération Pau-Pyrénées

> **Pascal Madry**, directeur de l'Institut pour la ville et le commerce

> **Michel Piron**, président de la communauté de communes des Coteaux du Layon, député du Maine-et-Loire

> **Pierre Pribétych**, vice-président de la communauté d'agglomération Grand Dijon

> **Martin Vanier**, consultant Acadie, professeur de géographie et d'aménagement

> **Eric Vève**, avocat, vice-président de la communauté d'agglomération Caen la mer

* Noms indiqués sous réserve de confirmation

AGENDA

- 8h30-10h30 : **6 ATELIERS SIMULTANÉS**
Auditorium et palais des congrès de Dijon

- 10h45-13h : **SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE**
La nouvelle citoyenneté intercommunale

- 13h-14h15 : Déjeuner
Hall 2, 1^{er} étage

- À partir de 14h : Navettes pour la gare de Dijon

- 14h30-16h30 : Visites organisées par le Grand Dijon autour des énergies renouvelables
En savoir plus sur www.grand-dijon.fr

ATELIER TERRITOIRES LA FUSION DE COMMUNAUTÉS : MODE D'EMPLOI ET BONNES PRATIQUES ?

La réalisation, d'ici fin 2011, des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) est destinée à encourager des regroupements de communautés et des recompositions de périmètres. Sans attendre les nouvelles dispositions législatives, de nombreuses intercommunalités sont déjà passées à l'acte ou entrées en négociation. Pour être pleinement réussies, les fusions de communautés, comme l'intégration de nouvelles communes, nécessitent un important travail préparatoire tant en direction des élus que des équipes administratives. Quels sont les prérequis d'une fusion réussie ? Comment faire évoluer les esprits et rassurer les parties prenantes ? Comment combiner une ambition territoriale accrue avec le maintien d'une action de proximité et le contact avec les administrés ?

S'inscrivant dans le prolongement du forum organisé la veille sur les périmètres, cet atelier technique détaillera les nouvelles modalités de fusion prévues par la loi de réforme des collectivités et illustrera cette question par des expériences de fusion réussies.

- > **David Habib**, *président de la communauté de communes de Lacq, député des Pyrénées-Atlantiques*
- > **Alain Poulet**, *président de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup*
- > **Jean-Claude Weiss**, *président de la communauté de communes Caux Vallée de Seine*

ANIMATEUR : **Hervé Joan-Grangé**, *directeur général, cabinet Code*

ATELIER CLIMAT ÉNERGIES RENOUVELABLES : COMMENT S'ASSURER DES RETOURS SUR INVESTISSEMENT ?

Si la maîtrise des consommations énergétiques demeure la priorité des politiques d'adaptation au changement climatique, la montée en puissance des énergies renouvelables en sera un complément indispensable. Affichant un objectif de 23 % de production d'énergie renouvelable en 2020, la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) encourage les collectivités à s'investir dans l'éolien, le photovoltaïque ou la biomasse, tout en révisant les conditions de déploiement de ces filières. Le soutien au secteur éolien a par exemple été l'un des sujets les plus controversés des débats de l'Assemblée nationale. Parallèlement, un nouveau « green business » multiplie les offres alléchantes en direction des collectivités en faisant valoir des techniques toujours plus performantes et des taux de retours mirifiques. Des tarifs de rachat évolutifs, des innovations technologiques permanentes, des controverses croissantes sur les risques ou les nuisances induits par les EnR créent un climat instable. À partir de la présentation d'expériences avancées, l'atelier décryptera les avantages et inconvénients des différentes sources d'énergies. Il ouvrira également le débat sur la compétence

intercommunale de MDE et de promotion des EnR reconnue par la loi POPE de 2005. Cet atelier permettra de s'interroger sur la place dans le projet communautaire de la production d'énergie alternative, en liaison notamment avec les objectifs des plans climat. Il permettra également de débattre des ressources mobilisables au service de ces projets (certificats d'économie d'énergie, affectation de la taxe locale d'électricité réformée par la loi NOME...) et des partenariats à développer avec les autres acteurs publics ou privés de l'énergie (opérateurs historiques, gestionnaire du réseau, régions, délégataires, fournisseurs, installateurs...).

- > **Daniel Dugléry**, *président de la communauté d'agglomération Montluçonnaise*
- > **Franck Lacroix**, *directeur général de Dalkia France*
- > **Catherine Louis**, *présidente de la communauté de communes du pays de Saint-Seine*
- > **Jean-Patrick Masson**, *vice-président environnement de la communauté d'agglomération Grand Dijon*
- > **Claude Menella**, *délégué régional, GDF Suez Bourgogne*

ANIMATEUR : **Emmanuel Goy**, *délégué adjoint énergie, Amorce*

ATELIER FISCALITÉ ET FINANCES LOCALES COMMENT RENFORCER LES SOLIDARITÉS FISCALES ET FINANCIÈRES LOCALES ?

La loi de finances pour 2010 et le projet de loi de réforme des collectivités locales ouvrent de nouvelles possibilités aux acteurs locaux pour renforcer les solidarités financières internes au bloc communes-communauté. Les futures évolutions législatives devraient également redéfinir les outils de péréquation horizontale et renforcer leur ambition. Conditions de révision des attributions de compensation, libéralisation des reversements (DSC), possibilités d'unification des impôts directs et de globalisation de la DGF, ces options nouvelles ont-elles des chances d'être saisies par les communautés ? Quels sont les prérequis de leur utilisation ? Quelles garanties donner aux communes ? Jusqu'où aller dans la solidarité et l'intégration financière au sein de la communauté ? Comment utiliser les nouveaux outils d'agrégation des comptes entre communes et communauté pour obtenir une analyse objective de leurs équilibres financiers respectifs (ressources, charges) ?

- > **Jean-Paul Bret**, *président de la communauté d'agglomération du pays Voironnais*
- > **Alain Guengant**, *directeur de recherche au CNRS*
- > **Jean-Yves Templier**, *président de la communauté de communes de la Vallée de Clisson*

ANIMATEUR : **Christophe Michelet**, *directeur général Partenaires finances locales*

ATELIER LOGEMENT QUELLE TERRITORIALISATION DES POLITIQUES DE L'HABITAT ?

Les textes d'application de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (MOLLE), les réorientations des aides des agences nationales (ANAH, ANRU) et des mesures fiscales de soutien à l'investissement locatif, les renouvellements des conventions de délégation des aides à la pierre... génèrent une actualité mouvementée des politiques de l'habitat. Malgré la crise, la détente des marchés fonciers et immobiliers n'est guère au rendez-vous. Le mal-logement demeure dans de nombreuses régions françaises. Quelques mois après les États généraux du logement, cet atelier permettra de débattre des orientations nationales et du rôle que revendiquent les intercommunalités, tant en milieu urbain, périurbain que rural, pour « territorialiser » les politiques de l'habitat et les adapter à la diversité des besoins sociaux et des contextes locaux.

- > **Dominique Braye**, *président de l'ANAH, président de la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines, sénateur des Yvelines*
- > **Claude Chalon**, *président de la communauté d'agglomération du Grand Dole*
- > **Dominique Estrosi-Sassone**, *vice-présidente logement, politique de la ville de la communauté urbaine Nice Côte d'Azur*
- > **Hamid El Hassouni**, *président de l'Office public de l'habitat de Dijon, conseiller municipal de la ville de Dijon*
- > **Guy Potin**, *vice-président de la communauté d'agglomération Rennes Métropole*
- > **Georges Regnaud**, *directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bourgogne*

ATELIER RESSOURCES HUMAINES COMMENT CONDUIRE UN SCHÉMA DE MUTUALISATION DE SERVICES ?

La loi de réforme des collectivités a introduit le principe d'une généralisation de « schémas directeurs de mutualisation de services » dans les communautés. Cette orientation intervient au moment où des contraintes importantes vont peser sur les politiques de ressources humaines des collectivités (contraintes budgétaires, départs en retraite, difficultés de recrutement, besoins techniques nouveaux...). Quelles possibilités sont susceptibles de résulter de cet exercice fixé par le législateur ? Faut-il l'envisager comme une contrainte ou comme une opportunité ? En quoi la mutualisation permet-elle d'approfondir les synergies entre équipes administratives municipales et communautaires ? Cet atelier sur la mutualisation, rendez-vous classique et attendu de la convention nationale, permettra de dresser un point d'avancement sur les pratiques et le cadre réglementaire national et européen.

- > **Yves Détraigne**, *président de la communauté de communes de la Plaine de Bourgogne, sénateur de la Marne*
- > **Pascal Fortoul**, *président de l'association des directeurs généraux des communautés de France, directeur général des services de la communauté d'agglomération du pays Voironnais*

ANIMATEUR : **Marc-Antoine Vincent**, *directeur du pôle Performance publique, cabinet Sémaphores*

ATELIER ENVIRONNEMENT POLITIQUES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS : QUELS OBJECTIFS ? QUELS MOYENS ?

La loi portant Engagement national pour l'environnement (ENE) dite Grenelle 2 programme la généralisation progressive de politiques locales de prévention des déchets en vue de réduire les volumes consommés de 5 kg par habitant par an. La mise en place d'une tarification incitative, dont le cadre réglementaire est encore attendu, s'inscrira dans cet objectif. Sans attendre l'adoption de la loi, des communautés se sont engagées dans de telles démarches et ont sollicité un accompagnement de l'ADEME, à travers le Fonds déchets qui vient désormais abonder la nouvelle TGAP assise sur l'incinération.

Cet atelier permettra de recueillir le témoignage de communautés engagées dans ces démarches et de dialoguer avec des représentants de l'ADEME. L'atelier permettra également de proposer un point d'actualité sur les réflexions relatives à la tarification incitative, deux ans après la réalisation par l'AdCF d'un ouvrage relatif aux premières expériences recensées. Ce sera enfin l'occasion de débattre des soutiens apportés par les éco-organismes aux politiques locales de déchets, à la lisibilité de leurs modes d'intervention et de leurs barèmes d'aides pour les acteurs locaux.

- > **Suzanne Mordel**, *directrice générale adjointe de la communauté de communes « Lamballe communauté »*
- > **Jacques Florentin**, *président de la communauté de communes de Seille et Mauchère*
- > **Lydie Ougier**, *directeur adjoint consommation durable et déchets, ADEME*
- > **Bertrand Pancher**, *président de Décider ensemble, député de la Meuse*
- > **Patrice Yung**, *président délégué de la communauté d'agglomération Seine Eure*

ANIMATEUR : **Jérôme Bougelot**, *directeur associé, Calia conseils*

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

DISCOURS D'OUVERTURE :

> **Alain Marleix**, secrétaire d'État à l'Intérieur et aux Collectivités locales*

LA NOUVELLE CITOYENNETÉ INTERCOMMUNALE

Au-delà de l'achèvement de la carte intercommunale et de sa rationalisation, des transformations importantes de l'intercommunalité sont à attendre du nouveau « panier fiscal » qui lui reviendra dès 2011 et des modalités de désignation des conseillers communautaires qui entreront en vigueur en 2014. Sur fond de renforcement de leurs compétences, les communautés seront situées dans une relation beaucoup plus directe et étroite avec les citoyens et les contribuables. Se posera alors la question de la redéfinition des rôles et des modes de travail avec les communes, dans un contexte d'évolution sensible des instances communautaires et de leurs processus de décision.

Le nouveau défi sera de construire une véritable citoyenneté intercommunale, tout en respectant l'ancrage municipal des élus communautaires. Comment parvenir à une bonne imputation des projets et des décisions par la population ? Comment soumettre au débat public le projet communautaire et les grands choix stratégiques du territoire ? Comment impliquer les élus et agents municipaux dans la définition et la mise en œuvre des politiques communautaires ?

Cette séance plénière de clôture sera l'occasion de débattre de la subsidiarité à préserver entre action de proximité et projets structurants, mais aussi d'analyser les modes innovants d'implication des équipes municipales, politiques et administratives, dans la construction de l'intercommunalité.

> **Jean-Pierre Balligand**, co-président de l'Institut de la décentralisation, député de l'Aisne

> **Patrick Braouezec**, président de la communauté d'agglomération Plaine Commune, député de Seine-Saint-Denis

> **Dominique Braye**, président de la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines, sénateur des Yvelines

> **Philippe Estèbe**, directeur de l'Institut des hautes études d'aménagement et de développement des territoires européens (IHEDATE), maître de conférences à Sciences Po Paris

> **Françoise Gatel**, présidente de la communauté de communes du pays de Châteaugiron

> **Gérard Gouzes**, président de la communauté de communes du Val de Garonne

> **Estelle Grelier**, présidente de la communauté de communes de Fécamp, députée européenne

> **François Sauvadet**, président du conseil général de la Côte-d'Or, député de Côte-d'Or

> **Jo Spiegel**, président délégué de Mulhouse Alsace Agglomération

DÉBATS animés par **Alain Piffaretti**, rédacteur en chef de La Gazette des communes, des départements et des régions

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

Assemblée des Communautés de France
191 rue Saint-Honoré
75001 Paris
T 01 55 04 89 00 - F 01 55 04 89 01
www.adcf.org - adcf@adcf.asso.fr

Inscrivez-vous en ligne

Clôture : jeudi 30 septembre
www.adcf.org

